

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 5 novembre 2018

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 5^e jour du mois de novembre 2018, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2018
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'octobre 2018
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
7. Dépôt du rapport financier au 30 septembre 2018
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1071 modifiant le règlement numéro 2016-1024 – Régime de retraite des employés municipaux
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2018-1073 – Rue des Saphirs
10. Adoption du règlement numéro 2018-1069 – Contrôle et suivi budgétaires
11. Autorisation de signatures – Cession du lot 6 194 470
12. Demande d'une subvention à l'exploitation au MTQ – Transport collectif
13. Demande de prolongation – Politique de la famille et des aînés
14. Abandon de la promesse de cession – Terrain 5646, avenue Royale
15. Autorisation de signature - Vente terrain municipal, avenue Royale
16. Offre de services en droit municipal – Morency
17. Demande de subvention de la FADOQ
18. Motion de félicitations – Le Royal Champêtre B&B

TRAVAUX PUBLICS

19. Autorisation d'appel d'offres – Fourniture de propane 2019-2020-2021
20. Autorisation de dépenses – Pavage du terrain de l'Aréna
21. Libération des sommes retenues – Côte de l'Église
22. Libération des sommes retenues – Modifications Aréna
23. Ordre de changement numéro 67 – UTE
24. Honoraires professionnels - UTE

URBANISME:

25. Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements.
26. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements.
27. Demande de PIIA – 32, chemin des Commissaires
28. Demande de PIIA – 5056, avenue Royale
29. Demande de PIIA – 5360, avenue Royale

30. Demande de PIIA – 5631, avenue Royale
31. Demande de PIIA – 5703, avenue Royale
32. Demande de PIIA – 5829, avenue Royale
33. Nomination CCU
34. Entente relative à une cession de terrains – Développement du Domaine de l'Érablière

INCENDIE

35. Autorisation de dépense – Pompe portative
36. Autorisation de signatures – Ententes concernant l'utilisation et le financement du camion-pompe citerne

LOISIRS

37. Fonds de roulement

DIVERS

38. Périodes de questions :
 - 38.1 Membres du Conseil
 - 38.2 Public
39. Levée / Ajournement

2018-345 2. **Adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2018-346 3. **Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2018**
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 9 octobre 2018 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2018-347 4. **Adoption du paiement des dépenses du mois d'octobre 2018**
Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'octobre 2018, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**
Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
 - Aucun commentaireDe la part de l'assistance :
 - Matières putrescibles

ADMINISTRATION

6. ***Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.***
7. ***Dépôt du rapport financier au 30 septembre 2018.***
- 2018-348 8. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-1071 modifiant le règlement # 2016-1024 – Régime de retraite des employés municipaux**
Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Nelson Bernard qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2018-1071 modifiant le règlement # 2016-1024 – Régime de retraite des employés municipaux*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

- 2018-349 9. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2018-1073 – Rue des Saphirs**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2018-1073 décrétant une dépense de 1 706 000 \$ et un emprunt de 1 706 000 \$ pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue des Saphirs*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 2018-350 10. **Adoption du règlement numéro 2018-1069 – Contrôle et suivi budgétaires**
- Considérant** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;
- Considérant** que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;
- Considérant** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;
- Considérant** qu'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- Considérant** qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;
- Considérant** que l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement que le règlement numéro 2018-1069 *décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* soit adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2018-351 11. **Autorisation de signature – Cession du lot 6 194 470**
- Considérant** l'entente permission de construire conclue entre les parties le 29 septembre 2016;
- Considérant** que les travaux de réfection de la côte de l'Église sont terminés;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour la cession du lot 6 194 470 pour et au nom de la municipalité de Boischatel.
- 2018-352 12. **Demande d'une subvention à l'exploitation au MTQ – Transport collectif**
- Considérant** que la municipalité de Boischatel offre les services de transport collectif des personnes depuis les années 1970 assurés par le Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Considérant que le décret 1152-2002 du 25 septembre 2002 concernant le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, volet 2 prévoit qu'à compter du 31 décembre 2001, une municipalité, ne faisant plus partie du territoire d'une société de transport en commun, mais dont les services de transport en commun sont toujours assurés par cet organisme, peut recevoir une subvention correspondante au coût net des taxes, incluant la taxe fédérale sur les produits et services, applicables sur les services de transport en commun exploités sur son territoire. Le coût net des taxes correspond au coût des taxes moins le remboursement partiel de ces taxes dont bénéficie déjà la municipalité ;

Considérant que le décret 1152-2002 est toujours en vigueur;

Considérant que la municipalité de Boischatel a signé un nouveau contrat avec le RTC en date du 4 septembre 2015 et que la rémunération est ajustée selon l'article 8 pour un montant de 685 162 \$ (plus les taxes applicables) pour l'année 2018;

Considérant que les taxes fédérales sont remboursées à 100 % aux municipalités et que les taxes provinciales sont remboursées à 50 % aux municipalités, la subvention demandée au MTQ est de 34 172,40 \$.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la municipalité de Boischatel demande au MTQ, une subvention à l'exploitation de 34 172,40 \$ pour le maintien du transport collectif des personnes pour l'année 2019.

2018-353 13. **Demande de prolongation – Politique de la famille et des aînés**

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré a subi un retard relatif à la livraison du portrait du milieu en regard de la famille et des aînés;

Considérant que le processus de rédaction de la politique de la famille et des aînés nécessite une prolongation du délai initial prévu;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Boischatel demande une prolongation de délai fixé au 31 janvier 2020 auprès du ministère de la Famille pour l'élaboration de la Politique de la famille et des aînés de la MRC.

2018-354 14. **Abandon de la promesse de cession – Terrain 5646, avenue Royale**

Considérant que le propriétaire du 5646, avenue Royale désire vendre une partie de son immeuble;

Considérant que cette parcelle de terrain fait l'objet d'une promesse de cession en faveur de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité ne désire pas se porter acquéresse de ladite parcelle de terrain;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de renoncer à la promesse de cession de la parcelle du lot 4 209 236 en faveur de la Municipalité.

2018-355 15. **Autorisation de négociation – Vente terrain municipal, avenue Royale**

Considérant la Municipalité a mis en vente le lot 4 961 996 situé sur l'avenue Royale en mars 2018;

Considérant qu'il est nécessaire de mandater la direction afin de conclure la vente;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et le greffier-trésorier adjoint à négocier la vente du terrain municipal sis sur l'avenue Royale et à signer une promesse de vente.

- 2018-356 16. **Offre de services professionnels en droit municipal – Morency**
Considérant qu'il est nécessaire de renouveler l'offre de services professionnels en droit municipal;
Considérant l'offre reçue de Morency Société d'avocats, en date du 22 octobre 2018;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter l'offre reçue de Me Philippe Asselin de la firme Morency Société d'avocats pour une somme forfaitaire de 1 500\$ par année, taxes et déboursés non inclus. Les personnes autorisées à utiliser ce service sont le maire, le directeur général, la greffière-trésorière/directrice générale adjointe, le greffier-trésorier adjoint et le directeur de l'urbanisme de la Municipalité.
- 2018-357 17. **Demande de subvention de la FADOQ**
Considérant la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement des territoires, octroyée aux municipalités pour financer des projets émanant d'organismes à but non lucratif;
Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de donner un montant de 500 \$ à la FADOQ Club de Boischatel.
- 2018-358 18. **Motion de félicitations – Le Royal Champêtre B&B**
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de présenter une motion de félicitations à madame Brigitte Bélanger, propriétaire du Gîte Le Royal Champêtre B&B qui est le gagnant du *Meilleur Gîte de l'Année 2018* au Canada.

TRAVAUX PUBLICS

- 2018-359 19. **Autorisation d'appel d'offres – Fourniture de propane 2019-2020-2021**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de propane 2019-2020-2021;
Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres la fourniture de propane 2019-2020-2021.
- 2018-360 20. **Autorisation de dépense – Pavage du terrain de l'Aréna**
Considérant qu'il a été nécessaire de procéder au pavage l'accès à l'Aréna vu son état;
Considérant l'offre de prix de Construction DJL inc.;
Considérant que les sommes sont disponibles au budget du Service des Travaux publics;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'achat de pavage en vrac pour un montant n'excédant pas 15 000 \$, taxes incluses.
- 2018-361 21. **Libération des sommes retenues – Côte de l'Église**
Considérant les travaux de réfection de la Côte de l'Église sont terminés;
Considérant que la Municipalité de Boischatel a effectué une retenue de 10% du montant à payer à Charles-Auguste-Fortier inc.;
Considérant que le premier 5% de la retenue contractuelle a été versée;

Considérant que des quittances sont à recevoir;

Considérant les ententes survenues entre la Municipalité et Charles-Auguste-Fortier inc.;

Considérant le certificat de réception définitive des ouvrages de l'ingénieur responsable du projet ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder au paiement du solde des sommes retenues, soit un montant de 406 768,94 \$, conditionnellement à la réception de l'ensemble des documents demandés.

2018-362 22. Libération des sommes retenues – Modifications Aréna

Considérant que les travaux de modifications de l'Aréna sont terminés;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a effectué une retenue de 10% du montant à payer à Construction Durand inc. ;

Considérant la confirmation de l'ingénieur responsable du projet ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder au paiement des sommes retenues, soit un montant de 9 629,23 \$.

2018-363 23. Ordre de changement numéro 67 - UTE

Considérant la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable ;

Considérant la description des changements demandés aux travaux par l'ingénieur Gaéтан Morin afin d'effectuer divers travaux de modification à l'architecture;

Considérant que l'ordre de changement numéro 67 a été estimé par l'entrepreneur au montant de 10 563.46 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser l'ordre de changement du projet de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable pour un montant estimé de 10 563.46 \$, plus les taxes.

2018-364 24. Honoraires professionnels - UTE

Considérant que les travaux pour la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable sont prolongés;

Considérant la lettre de demande d'ajustement d'honoraires de monsieur Gaéтан Morin de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils en date du 25 octobre 2018;

Considérant la proposition d'honoraires professionnels de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils pour les taux horaires, tel que prévu au bordereau de soumission;

Considérant le nombre d'heures nécessaires à la réalisation finale du mandat;

Considérant la résolution numéro 2017-45 relativement au mandat de surveillance des travaux;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser la mise à jour de l'estimation des prix d'honoraires professionnels de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils pour un montant estimé de 23 187.50 \$, plus les taxes.

URBANISME

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2018-1072

Règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin d'abroger la zone H1-038, de modifier les limites des zones H1-039, H2-040, H2-041 et H2-046, de modifier les usages et normes d'implantation des bâtiments dans les zones H2-040 et H2-041 et de créer de nouvelles zones "conservation et parcs".

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 octobre 2018;

Considérant qu'avis de motion a été donné par _____ à la séance du 5 novembre 2018 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe I, intitulée « PLAN DE ZONAGE », du règlement de zonage # 2014-976 est modifiée de la façon suivante :

- La zone H2-040 est agrandie afin d'inclure une partie de la zone H1-038 au nord-ouest, une partie de la zone H1-039 au nord-est, une portion de la zone H2-041 à l'est et une portion de la zone H2-046 située sur une partie des lots 4 209 035 et 4 209 036, au sud;
- La zone Cn1-072 est créée à même une portion de la zone H1-039 afin d'inclure un milieu naturel situé sur une partie des lots 4 207 948 à 4 207 951;
- La zone Cn1-073 est créée à même la portion résiduelle de la zone H1-038 et une portion de la zone H1-040 afin d'inclure un milieu naturel situé sur le lot 5 832 869;
- La zone Cn1-074 est créée à même une partie de la zone H1-040 afin d'inclure un milieu naturel situé sur les lots 5 608 263 et 5 208 264;
- La zone Cn1-075 est créée à même une portion des zones H1-041 et H1-039 afin d'inclure un milieu naturel situé sur une partie des lots 4 207 947 et 4 207 948.
- La zone H1-038 est supprimée;
- La zone H2-041 est renommée M1-041.

Le tout tel que démontré à l'annexe 1 faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Modifications à l'annexe J intitulée « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » du règlement de zonage # 2014-976 :

- La grille des spécifications pour la zone H1-038 est supprimée.
- La grille des spécifications pour la zone H2-040 est modifiée de la façon suivante :
 - Pour le groupe d'usages « H1 - Logement », les bâtiments de typologie « en rangée » sont retirés;
 - Tous les usages des groupes d'usages « C - Commerces de consommation et de services » et « P – Public » sont retirés.

- La grille des spécifications pour la zone H2-041 est modifiée de la façon suivante :
 - La zone H2-041 est renommée M1-041;
 - Pour le groupe d'usages « H1 - Logement », les bâtiments de typologie « jumelé » et « en rangée » sont retirés;
 - Pour le groupe d'usages « C - Commerces de consommation et de services », les groupes « C4 – Restaurant et traiteur » et « C6 – loisir et divertissement » sont retirés;
 - La note relative à l'absence de marge de recul combinée applicable à un bâtiment de typologie « jumelé » ou « en rangée » est retirée;
 - La marge de recul arrière pour un projet intégré est retirée
 - La norme particulière autorisant les projets intégrés dans la zone est retirée.
- Les grilles des spécifications pour les zones Cn1-072 à Cn1-075 sont créées
 - Le groupe d'usages autorisé dans ces zones et « F3-Conservation du milieu naturel »
 - Aucun usage particulier, aucune norme d'implantation ou de dimensions de bâtiment principal, ni aucune autre norme particulière n'est ajouté.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-365 25. Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de *Règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin d'abroger la zone H1-038, de modifier les limites des zones H1-039, H2-040, H2-041 et H2-046, de modifier les usages et normes d'implantation des bâtiments dans les zones H2-040 et H2-041 et de créer de nouvelles zones "conservation et parcs".*

2018-366 26. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2018-1072 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin d'abroger la zone H1-038, de modifier les limites des zones H1-039, H2-040, H2-041 et H2-046, de modifier les usages et normes d'implantation des bâtiments dans les zones H2-040 et H2-041 et de créer de nouvelles zones "conservation et parcs".*

2018-367 27. Demande de PIIA – 32, chemin des Commissaires

Considérant la demande de permis portant sur le changement de deux fenêtres à la résidence sise au 32, chemin des Commissaires;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs relatifs aux enseignes sont respectés;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 32, chemin des Commissaires, tel que présenté.

- 2018-368 28. **Demande de PIIA – 5056, avenue Royale**
Considérant la demande de permis portant sur la réfection de la toiture du bâtiment secondaire sis au 5056, avenue Royale;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs relatifs aux enseignes sont respectés ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5056, avenue Royale, tel que présenté.
- 2018-369 29. **Demande de PIIA – 5360, avenue Royale**
Considérant la demande de permis portant sur l'agrandissement de la galerie latérale et arrière avec l'ajout d'un avant-toit pour la propriété sise au 5360, avenue Royale;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
Considérant que le projet ne respecte pas les dispositions normatives, car le bâtiment nécessite des travaux d'entretien importants afin de maintenir son intégrité;
Considérant que les objectifs architecturaux sont respectés;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5360, avenue Royale, sous réserve du dépôt, par la propriétaire de l'immeuble, d'un échéancier de réalisation des travaux d'entretien du bâtiment existant.
- 2018-370 30. **Demande de PIIA – 5631, avenue Royale**
Considérant la demande de permis visant l'agrandissement de la propriété sise au 5631, avenue Royale ;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5631, avenue Royale, avec la modification suivante :
 - Le demandeur devra marquer la transition entre le corps principal du bâtiment et l'agrandissement par un décroché ou une moulure.
- 2018-371 31. **Demande de PIIA – 5703, avenue Royale**
Considérant la demande de permis portant sur le changement de portes et de fenêtres de la résidence sise au 5703, avenue Royale;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives;
Considérant que les objectifs architecturaux ne sont pas respectés, car les éléments architecturaux d'origine doivent être d'abord conservés et réparés plutôt que remplacés;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5703, avenue Royale, avec les modifications suivantes :

- Les 4 fenêtres de la façade principale du rez-de-chaussée et leurs moulures devront être conservées et restaurées.
- La porte de la fondation devra être conservée et restaurée.
- Les autres fenêtres qui ne sont pas d'origine peuvent être changées par le modèle proposé. Le bois est toutefois favorisé.
- La porte avant devra être blanche, préférablement en bois et de modèle traditionnel. Les moulures doivent être conservées et restaurées.

2018-372 32. Demande de PIIA – 5829, avenue Royale

Considérant la demande de permis portant sur des rénovations de la résidence sise au 5829, avenue Royale;

Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la propriété du 5829, avenue Royale, tel que présenté.

2018-373 33. Nomination au CCU

Il est proposé par monsieur Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à la nomination de monsieur Benoit Hottote comme nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.

2018-374 34. Entente relative à une cession de terrains – Développement du Domaine de l'Érablière

Considérant l'entente relative aux travaux municipaux survenue entre la Municipalité de Boischatel et Les développement Montmorency inc. le 13 juillet 2018;

Considérant que le cédant, M. Yvan Morneau, est bénéficiaire des travaux à effectuer dans le cadre de cette entente;

Considérant que le cédant est propriétaire de certaines portions de lots sur lesquels des travaux municipaux sont à effectuer dans le cadre de l'*Entente relative à une cession de terrains – Développement du domaine de l'Érablière*;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer l'*Entente relative à une cession de terrains – Développement du domaine de l'Érablière*.

INCENDIE

2018-375 35. Autorisation de dépense – Pompe portative

Considérant que le Service de sécurité incendie doit se doter d'une pompe portative pour le nouveau camion pompe afin de desservir les trois municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale;

Considérant la demande de prix effectuée par le directeur du service de sécurité incendie;

Considérant l'offre de prix de Aréo-Feu;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une pompe portative de la compagnie Aréo-Feu pour un montant de 10 777.78 \$, taxes incluses.

2018-376

36. Autorisation de signatures – Ententes concernant l'utilisation et le financement du camion-pompe citerne

Considérant l'acquisition d'un camion pompe-citerne pour les services de sécurité incendie de Boischatel/L'Ange-Gardien et de Château-Richer ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des ententes intermunicipales ;

Considérant que ces projets d'entente ont été transmis à la municipalité et qu'après examen, celle-ci désire exprimer son intérêt à la conclusion de cette entente, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal* et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement

QUE la Municipalité exprime son intérêt à conclure les deux ententes intermunicipales jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

AUTORISE le maire ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale à intervenir avec la Municipalité de Boischatel, déléguant à cette dernière la gestion financière et matérielle de l'utilisation du camion-pompe citerne;

La présente résolution est toutefois conditionnelle à ce que Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer adoptent, dans les délais impartis, une résolution exprimant leur intérêt à conclure une telle entente.

LOISIRS

2018-377

37. Fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'un abris d'hiver pour la Maison Vézina;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour la somme suivante :

Service des loisirs et de la culture : 4 100 \$, plus les taxes

Cette somme sera prise au fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de trois (3) ans.

DIVERS

38. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- UTE

2018-378

39. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h28.

ASSISTANCE : 7 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 7 novembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 7^e jour du mois de novembre 2018, 19h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire suppléant, madame Martine Giroux, madame la conseillère Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Daniel Morin, Vincent Guillot et Nelson Bernard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, le maire suppléant, madame Martine Giroux procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de soumission – Services professionnels : Parc des Saphirs
2. Fonds de roulement
3. Périodes de questions :
 - 3.1 Membres du Conseil
 - 3.2 Public
4. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, le maire suppléant procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2018-379

1. Acceptation de soumission – Services professionnels : Parc des Saphirs

Considérant le processus d'appel d'offres public pour les services professionnels en architecture pour la conception des plans, devis et surveillance des travaux de construction d'une patinoire couverte et d'un bâtiment de service au Parc des Saphirs;

Considérant que cinq soumissions ont été reçues ;

Considérant qu'un comité d'évaluation a procédé à l'analyse des soumissions ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage à ABCP architecture pour un montant de 198 676.80 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.

1

2018-380

2. Fonds de roulement

Considérant que le Service des loisirs et de la culture doit procéder à l'installation d'un comptoir à l'accueil du Centre sportif;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour la somme suivante :

Service des loisirs et de la culture : 1 360 \$, plus les taxes

Cette somme sera prise au fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de trois (3) ans.

3. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2018-381

4. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h05.

ASSISTANCE : 0 personne

Martine Giroux
Maire suppléant

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 29 novembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 29^e jour du mois de novembre 2018, 20h30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Transport en commun (RTC)
2. Acceptation de l'offre de PLUMobile
3. Périodes de questions :
 - 3.1 Membres du Conseil
 - 3.2 Public
4. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

2018-382

1. Transport en commun (RTC)

Considérant que le contrat de service du Réseau de transport de la Capitale prend fin 16 août 2019;

Considérant que le Conseil municipal désire revoir la desserte du transport collectif et adapté sur son territoire afin de bonifier l'offre de service;

Considérant l'offre de service proposée par PLUMobile afin de desservir la population de Boischatel en matière de transport collectif et adapté en améliorant le parcours et la couverture du territoire, à coût moindre;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de ne pas renouveler le contrat de service avec le Réseau de transport de la Capitale.

2018-383

2. Acceptation de l'offre de PLUMobile

Considérant que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a procédé à un appel d'offres public pour obtenir les services d'un transporteur afin d'assurer entre autres, une meilleure couverture du territoire aux résidents de Boischatel pour se rendre au terminal Métrobus du Réseau de transport de la Capitale (RTC) situé à la sortie du pont de l'avenue Royale;

Considérant qu'à l'issue de cet appel d'offres, les coûts des services proposés par PLUMobile afin de desservir la population de Boischatel seront avantageux et que la couverture du territoire sera bonifiée;

Considérant que les services de PLUMobile assureront un service de transport collectif et adapté de qualité auprès de la population de Boischatel;

Considérant que le service de transport collectif sera offert gratuitement aux utilisateurs;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de transport collectif et adapté de PLUMobile et d'autoriser le maire et la greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires à l'octroi du contrat.

3. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2018-384

4. Levée de l'assemblée

Il est proposé par _____ et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h33.

ASSISTANCE : 3 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».